

# EXTRAIT DE DELIBERATION DE LA COMMUNE DE DIRAC



AR Prefecture

016-211601208-20230703-D2023619-DE  
Reçu le 05/07/2023

délibération :  
D\_2023\_6\_19

L'an deux mille vingt trois, le lundi 03 juillet à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle des fêtes à DIRAC, sous la présidence de Madame MONTEGU Bénédicte, Le Maire.

Nombre de conseillers en  
exercice : 19

Date de convocation du : 26 Juin 2023

Présents : 14

**Présents** : Monsieur MORA Vincent, Monsieur GOUYGOU Dominique, Madame MONTEGU Bénédicte, Madame LANOË-MALIVERT Véronique, Monsieur DOUET Anthony, Madame DUBOIS Anne, Madame DULAC Stéphanie, Madame MAUREL Marion, Monsieur ARTAUD Frédéric, Madame CHOTYS Céline, Monsieur MICHELET Jean-Marie, Madame GONTIER Stéphanie, Monsieur MAUVEROU Philippe, Madame BOINEAU Isabelle

Votants : 18

**Objet : Versement de  
subvention au Budget Annexe  
Régie Transport**

**Pouvoirs** :  
Monsieur MOREAU Yannick a donné pouvoir à Monsieur MICHELET Jean-Marie  
Madame TRANCHET Isabelle a donné pouvoir à Madame BOINEAU Isabelle  
Monsieur LAFENETRE Pascal a donné pouvoir à Madame DULAC Stéphanie  
Madame CHEVALERIAS Annick a donné pouvoir à Madame MONTEGU Bénédicte

**Absent(s)** :

**Excusé(s)** : Monsieur MOREAU Yannick, Madame TRANCHET Isabelle, Monsieur LAFENETRE Pascal, Madame CHEVALERIAS Annick, Monsieur COLLET Cédric

**Secrétaire de Séance** : Madame Véronique LANOË-MALIVERT

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de verser une subvention du budget principal au budget annexe Régie Transport pour permettre le paiement des charges à caractère général d'une valeur de 1 500.00 €. Madame le Maire précise que cette somme est inscrite au budget principal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

**DECIDE** de verser la subvention de 1 500.00 € prévue au budget principal au budget annexe Régie Transport.

Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

*Le Maire,*



Emis le 03/07/2023, transmis en préfecture et rendu exécutoire  
le 05/07/2023